Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 144 (1999)

Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





SOMMAIRE =

Mars 1999

	Pages
Editorial	
Une «symbiose»	2
armée-économie	3
Armée 95	
Requérants d'asile encadrés par l'armée	6
Le Corps des gardes-	O
fortifications	9
Dossier «Corée»	
Engagement en Coré	
Voyage SSO en Coré	e 16
Politique de sécuri	ré
Le Rapport sur la poli	
de sécurité 2000	19
Armées étrangères	5
L'armée autrichienne	
engagée pour le cont de la frontière	role 21
Avec le 212° bataillon	
vénézuélien d'infante	
Analyse	
Le Sri Lanka:	
un conflit oublié	27
Conduite	
Le coatching, nouvea	
style de managemen	t 31
Fortifications	
Conservation	
des anciens ouvrages	34
Compte rendu	
L'histoire militaire	
dans le terrain	37
Ziegler ou l'histoire fals	ттее 40
Nouvelles brèves	41
Revue des revues	44
SSO: comité centre	al i
RMS-Défense Vauc	II-V

Armée-économie, nécessaire symbiose!

Notre défense basée sur le système de milice, le recrutement de cadres à tous les niveaux postulent une «symbiose» entre l'armée et le monde économique. Jusque dans les années 1980, cette condition était en général réalisée. Puis sont venues la crise économique, les rationalisations, la mondialisation, également la réforme «Armée 95», dont les planificateurs ont cru nécessaire de fixer les jours de service et l'âge de la retraite militaire pour les officiers.

Dans l'Armée 61, ces officiers savaient qu'ils serviraient jusqu'à ce qu'on n'ait plus besoin d'eux; on les mettait alors «A disposition selon l'article 51», ce qui signifiait qu'on pouvait encore, si nécessaire, les rappeler... Aujourd'hui, ils sont versés dans la «réserve inactive», invention bureaucratique de planificateurs du «Pentagone». Beaucoup démissionnent des sociétés militaires et renoncent aux périodiques militaires dont ils étaient jusqu'alors de fidèles abonnés...

Si on avait respecté les prescriptions sur les jours de service, combien d'officiers travailleraient encore dans les étatsmajors supérieurs? A titre transitoire, il a fallu étendre les obligations militaires d'un certain nombre d'entre eux. A la direction du Département de la défense, on a manqué dans ce domaine, et de psychologie et de réalisme.

Quoi qu'il en soit, les responsables des entreprises en Suisse admettent aujourd'hui plus difficilement qu'un de leurs cadres fasse des services d'avancement ou que, comme officier supérieur, il puisse être appelé à faire plus de jours de service que ne le prévoient les prescriptions officielles. Certains responsables de l'économie privée leur demandent de prendre sur les vacances ces absences militaires, d'autres préfèrent engager à des postes à responsabilité des étrangers qui ne font pas de service! Même au Département de la défense, de la protection de la population et des sports, on fait parfois des difficultés à ceux qui doivent effectuer leur service militaire!

Ces messieurs et ces dames, suisses ou étrangers, oublient que l'armée apporte à leurs cadres une formation que ceux-ci peuvent utiliser dans leur activité professionnelle. Lors d'une école de sous-officiers ou d'officiers, d'un paiement de galon, jeunes, hommes et femmes, apprennent, souvent plus tôt que dans la vie civile, à assumer la responsabilité, la conduite d'un nombre relativement élevé de personnes. Les principes en vigueur à l'armée impliquent un commandement respectueux de l'individu; le caporal ou le lieutenant en fait chaque jour l'ex-